



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 48522

Texte de la question

M. Francois Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la degradation de la situation des droits de l'homme en Turquie. En depit des bonnes intentions affichees recemment par le nouveau gouvernement, qui a fait des droits de l'homme l'une des priorites de son programme electoral, les tortures, les disparitions et les executions extrajudiciaires sont frequemment denoncees par les associations humanitaires, notamment Amnesty International. Depuis 1992, le Parlement europeen a vote des resolutions condamnant de tels agissements. L'Assemblee parlementaire du Conseil de l'Europe demande regulierement au Parlement et au gouvernement turc d'examiner les rapports sur la violation des droits de l'homme et d'ordonner des enquetes publiques lorsque des faits graves sont allegues. Selon le comite europeen pour la prevention de la torture et le comite contre la torture de l'ONU, la pratique de la torture dans les postes de police serait tres repandue. La Turquie a pourtant ete le premier Etat membre du Conseil de l'Europe a ratifier la convention europeenne pour la prevention de la torture. La Turquie va etre a l'ordre du jour de la prochaine commission des droits de l'homme de l'ONU en avril 1997. A cette occasion, la France doit rappeler que la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union europeenne est toujours basee sur l'amelioration de la situation des droits de l'homme et sur la resolution politique de l'epineux probleme des Kurdes. Il lui demande de tout faire pour convaincre ses partenaires europeens de prendre une position ferme, dans la lignee de ce que fait le Parlement europeen qui a bloque la tranche 1977 du programme special d'aide a l'economie turque, afin qu'une resolution soit adoptee a la commission de l'ONU pour condamner les violations massives des droits de l'homme. Il s'agit egalement d'obtenir des autorites turques des autorisations de visites pour les rapporteurs de l'ONU.

Texte de la réponse

Alors que s'ouvre la 53e session de la commission des droits de l'homme des Nations Unies, l'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires etrangeres sur la question des droits de l'homme en Turquie. Le gouvernement turc a fait de l'amelioration de la situation des droits de l'homme l'une des priorites de son programme de coalition. A cet egard, la France se felicite du vote d'une loi sur la reduction de la duree de la garde a vue par la grande Assemblee nationale turque le 6 mars dernier. L'adoption de ce texte concretise un engagement pris a ce sujet par le vice-Premier ministre, ministre des affaires etrangeres de la Republique de Turquie, Mme Ciller, le 17 octobre 1996, et confirme a cinq de ses homologues europeens, a Rome, le 29 janvier dernier. Il est important qu'un pays europeen comme la Turquie respecte les clauses des engagements internationaux auxquelles elle a souscrit et, en particulier, eradique la pratique de la torture. A cet egard, nous encourageons les contacts entre les autorites turques et plusieurs organisations internationales, telle la Commission europeenne des droits de l'homme, dont une delegation s'est recemment rendue en Turquie. Bien que la situation des droits de l'homme ne figure pas expressement a l'ordre du jour de la Commission des Nations Unies, la France ne manquera pas, en concertation avec ses partenaires europeens, d'examiner cette question. Notre objectif est d'inciter les autorites turques a cooperer avec les mecanismes de cette commission et d'accepter les visites des rapporteurs thematiques qui souhaitent s'y rendre.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48522

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 747

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1511